

Le 30 août 2021

## **OBJET : Intégrer les carrefours d'apprentissage des bibliothèques dans les protocoles de la rentrée scolaire 2021-2022**

L'Association des bibliothèques scolaires de l'Ontario (OSLA) est une association spécialisée reconnue, composée de plus de 1 000 enseignants-bibliothécaires de première ligne et du personnel des bibliothèques scolaires, qui jouent un rôle essentiel dans la prestation des programmes d'études primaires et secondaires de l'Ontario. Tout au long de la pandémie qui se poursuit, nous vous avons fait part de l'effet positif considérable des bibliothèques scolaires et de leur personnel sur la réussite des élèves, et du besoin urgent de veiller à ce que les élèves de votre conseil scolaire continuent d'avoir accès à ces mesures de soutien à l'apprentissage.

La pandémie de COVID-19 a eu des effets dévastateurs sur les bibliothèques scolaires, leur personnel et leur programmation au cours de l'année scolaire 2020-2021, avec des répercussions sur de nombreux élèves qui comptent sur les carrefours d'apprentissage de la bibliothèque.

Des décennies de données probantes démontrent la relation entre la réussite scolaire et l'accès à une bibliothèque scolaire. Les carrefours d'apprentissage des bibliothèques aident à aplanir les obstacles à la réussite des élèves. Les familles ayant moins de ressources, dont plusieurs appartiennent à des communautés racialisées et marginalisées, comptent sur la bibliothèque scolaire pour aider leurs enfants à réussir dans leur parcours scolaire. Il existe des modèles pour maintenir un solide programme de bibliothèque scolaire, même si les écoles et les conseils scolaires doivent répondre à des priorités urgentes en matière de santé et de sécurité.

Alors que nous approchons rapidement de l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation a publié [des directives et des mesures en matière de santé et de sécurité](#) dans les écoles afin de soutenir l'enseignement en présentiel sécuritaire pour les élèves et pour le personnel. Ces recommandations peuvent et doivent également être appliquées aux carrefours d'apprentissage des bibliothèques, afin de garantir l'accès sécuritaire et sans obstacle des élèves à ces mesures de soutien essentielles :

*Espaces communs : « Les élèves peuvent utiliser les espaces communs en se conformant aux mesures concernant les rassemblements en intérieur et en maintenant la distance physique entre les cohortes. Les espaces communs incluent les bibliothèques, les laboratoires d'informatique et de technologie, les casiers, le gymnase et les vestiaires. »*

*Ventilation : « L'utilisation d'unités autonomes de filtres à particules à haute efficacité (HEPA) afin de veiller à la ventilation adéquate de toutes les salles de classe occupées et des autres espaces de l'école, comme les cafétérias, les gymnases, les bibliothèques et les salles de musique, y compris les salles de classe de maternelle et de jardin d'enfants dans les écoles équipées d'un système de ventilation mécanique. »*

*Livres et ordinateurs : « Matériel commun : Les élèves peuvent utiliser du matériel commun durant les récréations, dans les espaces communs et en intérieur, en respectant la distance physique appropriée ainsi que les pratiques d'hygiène des mains et d'étiquette respiratoire. Les élèves pourront utiliser les ordinateurs, le matériel d'art, les livres, l'équipement intérieur d'éducation physique ainsi que le matériel d'apprentissage par le jeu. »*

De plus, le ministère de l'Éducation a également reconnu le rôle fondamental que jouent les carrefours d'apprentissage des bibliothèques dans les Subventions pour les besoins des élèves, 2021-2022. Les Subventions pour les besoins des élèves mises à jour (accessibles [ici](#)) comprennent une importante mesure améliorée en matière d'imputabilité destinée à fournir au ministère un meilleur aperçu du financement des carrefours d'apprentissage des bibliothèques par les conseils scolaires. De plus, conformément aux directives émises par le ministère de l'Éducation, « *Les conseils scolaires qui n'utilisent pas entièrement ce financement à des fins liées aux bibliothèques devront élaborer un plan pluriannuel décrivant leur vision et les prochaines étapes pour corriger les dépenses inférieures au financement disponible dans ce domaine.* »

Nous croyons que ces nouvelles mesures en matière d'imputabilité auront une incidence positive considérable sur la réussite des élèves, la littératie et la préparation aux études postsecondaires dans toutes les collectivités de l'Ontario.

Nous vous exhortons à vous assurer que vous avez intégré à votre plan de retour à l'école des politiques et des directives claires pour permettre l'accès et l'utilisation en toute sécurité des carrefours d'apprentissage de la bibliothèque scolaire par tous les élèves, les enseignants et le personnel. Nous reconnaissons que l'année à venir constituera une transition difficile alors que l'incertitude de la pandémie nécessitera une adaptation constante, et que la programmation des bibliothèques scolaires variera en fonction des recommandations des bureaux de santé publique locaux partout dans la province. Néanmoins, nous demeurons persuadés que l'accès au carrefour d'apprentissage de la bibliothèque, à ses ressources et à son personnel de soutien joue un rôle indispensable dans la réussite des élèves.

L'OSLA partage votre engagement à veiller à ce que les élèves de l'Ontario reçoivent un enseignement de calibre mondial. Nous serions ravis de collaborer avec vous et avec les membres de votre équipe pour faire en sorte que les élèves de «Full\_school\_board\_name» aient accès à cette ressource d'apprentissage essentielle.

Cordialement,

Maureen McGrath, présidente de l'Association des bibliothèques scolaires de l'Ontario, au nom du Conseil de l'OSLA 2021